

Brécey, le 16 Mars 2003



Brécey Autrement-Association  
16/05/2000 SP Avranches,  
J.O 03/06/2000

Monsieur le Rédacteur en Chef  
de la Manche Libre, rubrique  
" Le journal d'Avranches "

Monsieur le Rédacteur en Chef,

L'honneur, la réputation, la probité intellectuelle, la moralité du mouvement "B.A." que je préside et celles de ma personne ( j'ai été nominativement cité ) ont été gravement mises en cause dans vos colonnes.

Les menaces de plainte proférées par le maire, conseiller général de Brécey, constitue l'essentiel du message des deux articles publiés dans la Manche Libre du 16 Mars 2003.

Elles sont de nature bien sûr, c'est de toute évidence le but recherché par leur auteur, à créer chez le lecteur et l'opinion publique une forte présomption de culpabilité.

La place " d'honneur " réservée à ces messages que l'on trouve dans la page " grand titre " du journal d'Avranches, la mise en page spectaculaire de l'article en page locale Brécey ne peuvent que contribuer à renforcer ce sentiment auprès de tous les lecteurs, non seulement Brécéens mais aussi de tout l'arrondissement.

... / ...

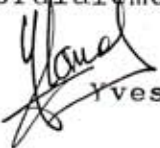
Lecteur assidu de l'ensemble de la presse régionale, je n'ai jamais relevé à ce jour dans les colonnes des journaux, d'attaques personnelles aussi caractérisées.

C'est la raison pour laquelle je me permets, en mon nom personnel ( je suis le plus gravement offensé ) et en celui du mouvement "B.A." que je préside, de vous demander d'user de mon Droit de Réponse.

A cette fin, je vous fais parvenir ci-joint deux projets de communiqués ( page titre journal d'Avranches page locale Brécey ).

Je vous remercie par avance de bien vouloir donner vos instructions pour leur publication rapide dans une mise en page symétrique à celle des articles incriminés.

Cordialement

  
Yves MANCEL

Pour publication dans " Le Journal d' Avranches "

Brécey : "B.A."

rassure le Maire - Conseiller Général

La réponse de Brécey-Autrement aux  
menaces de plainte de Bernard TREHET  
page ...

*15/3/03*

18 mots.

## la patte de T. Lemaignan

A 18 ans, le pâtissier Thomas Lemaignan, originaire de Saint-Ovin, a été élu meilleur apprenti de France. Page 25.

## Arabesc : le 22 mars à Dinard

Six danseuses d'Arabesc se produiront au gala de danse le 22 mars au Palais des Sports de Dinard. Page 29.

## travaux à Saint-Martin

La commune procède en ce moment à l'effacement des réseaux aériens. Le point sur les travaux, page 33.

## Brécey : "BA" exaspère le maire

Suite au communiqué de Brécey Autrement sur la Mapad, Bernard Trénet, menace de porter plainte. Page 36.

les élus dans les quartiers

# à la rencontre des habitants



Brécey Autrement exaspère le maire

## B. Tréhet menace de porter plainte

Depuis les dernières élections municipales, le mouvement Brécey Autrement (BA), emmené par son président Yves Mancel, ne semble pas rater pas une occasion pour critiquer l'action du maire conseiller général de Brécey, Bernard Tréhet. Dans un communiqué de BA, daté du 1er mars, Yves Mancel parle de "rétablir entièrement les pensionnaires de la Mapad de Brécey dans leurs droits, ce qui passe bien sûr par l'analyse des raisons qui ont

conduit la Mapad de Brécey, à prôner aux plus fortes augmentations repérées dans les maisons de retraite du département." Face à cette nouvelle philippique, Bernard Tréhet explique que "les conséquences de la hausse des tarifs de la Mapad de Brécey viennent directement des réformes de l'Etat." Il ajoute : "La Mapad est sous la dépendance du Service départemental de l'action sociale qui gère le budget, validé par la

suite par le Conseil général. Les Départements reversent de l'argent à titre de compensation. Seulement six personnes, pensionnaires à la maison de retraite ont été touchées par ces augmentations." Excédé, Bernard Tréhet se demande s'il ne va pas finir par porter plainte contre BA. Une solution qui n'enchante guère le maire conseiller : "Je sais très bien que c'est tout ce qu'ils attendent. Cela leur permettrait d'exister."

Brécey autrement rassure le Maire,  
Yves MANCEL ne portera pas plainte

La démesure médiatique du Maire Conseiller Général présente au moins le mérite de permettre à "B.A." de publier, dans l'intérêt de tous, un résumé de la question qui préoccupe tous les Brécéens : La Tarification de la MAPAD.

20 Février 2002 - "B.A." écrit au Président de la MAPAD (copie conseillers municipaux) pour lui demander de remédier au désarroi des pensionnaires : leur facture de Janvier 2002 impose des augmentations qui peuvent dépasser 30 %, plus de 1.800 NFrs par mois !

Mars 2002 - Février 2003 - Les dirigeants de la MAPAD nient obstinément l'importance de ces augmentations. B.A. appelle donc les Brécéens à l'aide de leurs grands aînés dont on "re - nie" même la réalité des factures qu'ils acquittent.

10 Février 2003 - Le Conseil Général accorde enfin une "Compensation" pour "augmentation importante des tarifs".

10 Mars 2003 - Le Maire, en conseil municipal est contraint d'avouer que "17 personnes ont subi des augmentations" (O.F. - 12 Mars) et non pas six seulement. Il affirme d'ailleurs que "Six ont bénéficié d'un remboursement". Ce n'est hélas même pas vrai, elles vont recevoir une "participation financière exceptionnelle non renouvelable".

16 Mars 2003 - Les menaces de plainte publiées "spectaculai-  
rement" procède de toute évidence du désarroi bien compréhensible de Bernard TREHET : La question MAPAD devient une "Affaire MAPAD".

N.B. - 212 mots "B.A" contre 212 mots B.T.

15/3/03  
Yves Mancel